

## Report de la hausse de la TICPE sur le GNR



**Le 25 mai dernier, le gouvernement a annoncé le report de la hausse de la TICPE du gazole non routier (GNR) au 1er janvier 2023, initialement prévue le 1er juillet 2021.**

Le GNR est servi majoritairement dans le bâtiment, les travaux publics mais également dans les transports routiers frigorifiques.

Pour rappel, la hausse devait initialement s'effectuer de façon progressive en trois étapes : 1er juillet 2020 puis 1er janvier 2021 et enfin 1er janvier 2022.

L'an dernier les députés avaient finalement voté un amendement supprimant le tarif réduit de la

**OTRE**

Faisons route ensemble

<https://www.otre.org>

---

TICPE du GNR en un seul bloc au 1er juillet 2021.